

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CERCLE SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 48f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 13 «
Trois mois. 5 23 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Francfort, le 3 février. — Dans la séance de ce jour, la Diète germanique a adopté la proposition de mettre sur pied de guerre les contingents principaux, de manière à ce qu'ils soient prêts à entrer en campagne 15 jours après en avoir reçu l'ordre. (Moniteur).

On lit dans le même journal :

Le corps auxiliaire que le royaume de Sardaigne va envoyer en Orient se composera de 4 brigades d'infanterie de ligne, de 2 bataillons de tirailleurs, de 2 régiments de cavalerie, de 4 batteries d'artillerie et d'une compagnie de carabiniers (gendarmes). Les 4 brigades d'infanterie seront la brigade des grenadiers de Sardaigne, ancienne brigade des gardes, regardée comme corps d'élite; la brigade de Piémont, celle de Pignerol et celle d'Aoste. — Les chasseurs tirailleurs, nommés en Piémont *Bersaglieri*, organisés à l'instar de nos chasseurs de Vincennes, sont parfaitement armés et composés de très-habiles tireurs. — Les régiments de cavalerie qui s'apprentent à partir sont fort remarquables; leurs chevaux, recrutés dans les pays de montagnes et principalement dans l'île de Sardaigne, sont très-durs à la fatigue et très-faciles à nourrir. La moitié des hommes sont armés de lances. — L'artillerie est parfaitement montée, et le train des équipages très-solidement organisé. — L'enthousiasme règne parmi les troupes désignées pour faire partie de l'expédition, et c'est avec le plus grand empressement que cet honneur est recherché par les officiers de toutes armes.

Les journaux de Londres nous apportent les dépêches télégraphiques suivantes :

Stockholm, 7 février: On a la nouvelle de Bomarsund que le gouvernement russe a adopté des mesures rigoureuses contre ceux qui sont suspectés d'avoir prêté assistance aux alliés. 70 à 80 habitants ont été déjà punis. (Morning-Advertiser.)

Vienne, 9 février: Des nouvelles de Bucharest annoncent que le prince Stirbey a réuni le Divan pour voter une somme extraordinaire du trésor valaque, afin d'aider le Sultan à soutenir la guerre. Les consuls alliés ont pressé l'adoption de la mesure qui, à ce que l'on croit, devait avoir du succès. — Havas.

Des nouvelles de Constantinople, du 1^{er} février, disent que la récente attitude de la Perse a donné un peu d'anxiété. La France et l'Angleterre lui ont, dit-on, envoyé un ultimatum. — Havas.

Vienne, samedi 10 février. — « Le journal le *Vanderer* cite un traité séparé qui, d'après lui, aurait été conclu entre la Prusse et les Puissances occidentales. »

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Vienne, vendredi 9 février. — « 60,000 Russes sont concentrés sur la limite du Pruth. »

« Un ukase impérial ordonne de tenir prêtes des provisions de fourrages et de transporter des magasins de farine du Basary au Dniester. Le quartier-général de Kichenew est transféré à Odessa. — Havas. »

Marseille, samedi 10 février. Constantinople 1^{er} février. — « Les deux tiers de l'armée ottomane sont débarqués à Eupatoria. »

« Les Russes sont campés, partie dans les villages d'Alma et de Belbec, et partie à Simféropol et dans les environs. »

« Le 30 janvier, le général Uhrich, avec la garde, sont partis pour la Crimée. — Les renforts égyptiens sont arrivés d'Alexandrie sur le *Tage*. »

« 1,000 malades de l'armée anglaise ont débarqué, le 31, à Constantinople. »

« Pendant la nuit, l'artillerie de Sébastopol ne cesse de tirer. Les alliés y répondent par le feu de leurs tirailleurs qui tuent beaucoup d'artilleurs russes. »

« Le général Osten-Sacken a demandé une entre-

vue au général Canrobert. Les états-majors des deux généraux y ont assisté à distance. »

« Le Divan a communiqué aux ambassadeurs des Puissances alliées divers projets de réforme civile. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, vendredi soir. « Dans la chambre des Communes, l'amiral Berkerley a sévèrement critiqué le discours prononcé dernièrement par l'amiral Napier; il a dit que les accusations portées par celui-ci contre le ministère étaient sans fondement; que l'Amiral n'avait jamais été censuré et qu'il n'avait jamais été question de le remplacer. »

« M. Fladstone, en réponse à une interpellation, a dit qu'il refuserait de faire connaître publiquement la force effective de l'armée anglaise en Crimée. » — Havas.

— Londres samedi 10 février « La *Gazette de Londres*, d'hier soir, contient une proclamation qui défend plus sévèrement que jamais la contrebande de marchandises réputées articles de guerre. » — Havas.

— Il a couru, hier, dans la Cité de Londres, un bruit qui a excité, au plus haut degré, l'intérêt des négociants, mais auquel on a peu cru, parce qu'on l'a jugé peu probable. On a dit qu'un ordre du Conseil allait prohiber toutes relations commerciales ou postales entre l'Angleterre et la Russie. On ajoutait que cet ordre défendait la négociation des lettres de change sur St-Petersbourg et les suifs ont haussé de 2 sh. sur cette nouvelle. Si cette mesure est prise, on prohibera probablement aussi le transport en Angleterre de marchandises russes par navires neutres.

Nous regrettons d'apprendre que M. Hume est si sérieusement malade, qu'il ne peut même pas quitter sa résidence de Norfolk. L'absence de M. Hume sera regrettée au moment où la question de la ré-

FEUILLETON

LÉTTRE SUR L'ARMÉE D'ORIENT.

Nous empruntons à un recueil plein d'intérêt, qui se publie en Belgique sous le titre de *Précis historiques*, la lettre suivante, écrite par le R. P. de Damas, aumônier de l'armée d'Orient :

« Devant Sébastopol, 29 décembre 1854. »

• Mon Révérend Père,

« Vous me demandez des détails sur notre position en Crimée et vous voulez savoir ce qui s'opère de bien dans ce pays par les deux grandes nations qui l'occupent militairement. Bien volontiers j'essaierai de vous satisfaire. Seulement, convenons d'une chose: vous n'exigerez de moi aucun détail stratégique; vous ne me demanderez pas non plus ce qu'on aurait dû faire ou ne pas faire dans la direction des affaires politiques ou des opérations militaires qui ont trait à la campagne présente. Je suis à cet égard dans la plus complète ignorance, et je veux y rester. Un prêtre ne vient point ici pour s'occuper de choses totalement indépendantes de son ministère. Son but est d'offrir des consolations religieuses au courage héroïque, de soutenir et de fortifier la vertu des braves, de se dévouer et de mourir sans avoir jamais ouvert les yeux sur des objets qu'il n'a pas le temps de voir et qui ne le regardent pas. J'aime mieux être, ici, l'écho de la vertu modeste et vous dire, à la gloire de nos armées, tout ce qu'il y a de dévouement et de sentiments chrétiens dans ces poitrines militaires journellement exposées au feu de l'ennemi. »

« Nos soldats ont eu une double épreuve à supporter depuis l'ouverture de la campagne, et je ne sais, en vérité, laquelle des deux demande une résignation plus magna-

nime. Il est terrible assurément, pour des fils bien nés, pour des maris, pour des pères, d'affronter la balle ennemie et de s'exposer de sang-froid à livrer tout ce qu'on aime à la douleur et au deuil; mais le courage est soutenu par l'amour du pays, par l'œil intelligent du chef, par l'espérance de la victoire, et aussi par la douce pensée d'une récompense probable; tandis qu'en face de la maladie, la position est bien autrement cruelle, vous le comprenez. Mourir sans gloire, et sur la terre étrangère, c'est bien dur pour une âme ardente et passionnée. Eh bien! considéré à ce point de vue, le début de notre campagne a été admirable. Soldats et officiers ont su pousser jusqu'à l'héroïsme le dévouement au pays. Au lieu de murmurer sous les coups du fléau destructeur, au lieu de demander lâchement à fuir le sol cruel qui leur donnait la mort, ils ont su aimer, aux dépens d'eux-mêmes, et, tombant par milliers, comme le blé mûr sous la faucille, ils ont fait le sacrifice de la gloire et de leurs affections les plus chères, il sont morts en formant des vœux pour la prospérité de la France. »

« Je ne rappellerai pas les désastres de Gallipoli et de Varna; ils sont connus et appréciés. Mais je révélerai un fait peut-être moins connu; c'est qu'après la belle victoire de l'Alma, au milieu des joies du triomphe, le fléau a voulu avoir ses victimes; et sous les murs de Sébastopol, nos soldats haletants, et pleins d'ardeur, ont dû tomber encore sous les coups de la maladie, et mourir en face de la terre promise, sans avoir la consolation d'Épaminondas, qui s'ensevelissait dans la gloire de son triomphe. »

« Quel spectacle navrant que celui d'une armée ainsi torturée! Voyez-vous ces soixante mille hommes débarqués d'hier sur la plage ennemie et resserrés dans les limites du cap Chersonèse? La gravité de la situation n'a

pas permis d'emporter de Varna autre chose que le strict nécessaire; et même est-il bien sûr que le nécessaire ne manque à personne? Plusieurs officiers sont sans chevaux et presque sans linge. Ils sont venus, comme les lutteurs anciens, dégagés de tout ce qui pouvait ralentir leur marche et compromettre la victoire. Cependant il faut camper dans un pays où manquent les abris et le bois nécessaire pour en construire, sur une plage ingrate qui n'offre aucune ressource. Et le choléra est là! Il a passé la mer; il a suivi les vainqueurs de l'Alma; il se dresse menaçant; il se prépare à frapper!

« En vain les officiers de santé se multiplient et font d'héroïques efforts pour adoucir aux malades les tortures de la douleur; le dévouement lui-même ne crée pas l'impossible. Si vous soulevez la toile d'une de ces tentes dressées les unes à côté des autres pour former une ambulance, vous serez saisi d'une pitié profonde pour les malheureux qu'elle recouvre. Seize hommes y sont couchés côte à côte; une natte étendue sur la terre humide leur sert de lit; ils ont conservé leurs vêtements. Avec quoi se réchaufferaient-ils? Une moitié de couverture est tout leur bagage. Ils ont la tête appuyée sur leur sac; ils sont renversés sur le dos. Les crampes leur raidissent les membres et répandent sur leurs traits une impression désespérante, ou bien la violence du mal a épuisé leurs forces; ils sont immobiles, les yeux fixes et sortant presque de leurs orbites; leur bouche est ouverte, et s'ils la ferment en vous voyant, c'est pour vous dire ce mot échappé avec peine d'une poitrine haletante: « A boire! » Mais voyez encore sous cette autre tente, que se passe-t-il? Tandis que l'infirmier donne ses soins à d'autres infortunés, ce malade en délire s'est dépouillé de ses vêtements; il est étendu sans mouvement sur la terre nue: il est mort. Cependant son malheureux

forme de l'armée sera en discussion. Peu d'hommes ont donné autant d'attention qu'il l'a fait à cette question. — Havas.

PIÉMONT. — Turin, dimanche 11 février. — S. A. R. le duc de Gênes est mort, hier, dans sa trente-deuxième année. — Havas.

ESPAGNE. — On nous écrit de Madrid, le 5 février, que le successeur de M. Soulé est nommé. C'est M. Brec Kembridge, membre de la Chambre des représentants. M. Soulé a quitté Madrid sans laisser aucune instruction à M. Perry. Toutes les dépêches des provinces s'accordent à dire que la tranquillité est parfaite. — Havas.

PRUSSE. — On nous écrit de Berlin, à la date du 9 février :

« Il régnait un grand contentement dans les cercles ministériels, fondé, dit-on, sur ce que les Puissances auraient consenti à la participation de la Prusse aux conférences de Vienne, lors de la reprise de ces conférences. On ajoute que cette concession est due à l'intercession de l'Autriche. Ces nouvelles nous viennent de très-bonne source, mais nous ne pouvons les garantir.

« Malgré l'hiver, il se fait toujours des achats considérables de bestiaux pour l'étranger, et le prix de la viande est en hausse continue. Les seuls marchés de Berlin ont fourni, dans le courant de cette semaine, 500 bêtes à cornes qui sont parties pour Hambourg.

« Les gouvernements de Hanovre, de Brunswick et d'Oldenbourg n'ayant pas prohibé l'exportation des chevaux, comme tous les autres gouvernements allemands, le gouvernement prussien vient de rendre un décret qui défend l'exportation des chevaux pour ces trois Etats.

EGYPTE. — Trieste, samedi 10 février. « Les nouvelles d'Alexandrie vont jusqu'au 5 de ce mois. Le vice-roi d'Egypte a aboli les droits de douane perçus jusqu'ici. Il a excepté seulement Suez de la mesure.

« LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant sont arrivés à Alexandrie.

« Les dépêches de Damas, portant la date du 25 janvier, annoncent que les Kurdes auraient pris Jacka, et en auraient massacré la population. — Le pacha de Bagdad s'apprêtait à réprimer la révolte.

« Le courrier de Bombay va jusqu'à la date du 16 janvier.

« Les Arabes ont été battus par les Persans, et les ambassadeurs de l'Empire des Birmanes, envoyés au gouverneur général des Indes, sont repartis, après avoir vainement demandé la restitution de Pégou, conquis par les troupes anglaises. »

CHRONIQUE LOCALE.

SOUSCRIPTION POUR L'ARMÉE D'ORIENT.

Commune de Rou-Marson, 65 kil. de linge et 57 francs d'argent.

camarade, sur le point d'expirer à son tour, a cherché instinctivement une position plus douce; vous le trouverez tout-à-l'heure, à demi-nu, luttant avec la mort, la tête appuyée contre le cadavre voisin. Hâtons-nous d'ajouter que cet état de choses, résultat nécessaire de la surprise du premier moment, n'a pas duré longtemps. Le courage du corps médical et celui de l'administration ont opéré des prodiges : de rien ils ont su se créer des ambulances, aussi bien organisées que le permettent les circonstances. Mais enfin l'épreuve a été faite. La vertu ne s'est pas démentie au creuset de la tribulation : pendant ces journées douloureuses, pas une plainte, à ma connaissance, n'est sortie de la bouche de nos soldats. « Ah ! ce qui me désespère, disait un soldat malade, c'est de penser que mes camarades sont au feu et que je ne partage pas leurs dangers. » — Pourquoi pleurer ? disait un officier supérieur à un soldat auquel on venait d'amputer la jambe : vous guérirez ; vous irez aux invalides, ou bien vous aurez une pension du Gouvernement jusqu'à la fin de vos jours. — Non, non, mon Colonel, ce n'est pas là une consolation, répondait le soldat. L'armée continuera à s'exposer noblement pour la France, et je serai condamné à l'inaction. Voilà mon malheur ! » Un jour, après une action qui avait été meurtrière, tous les docteurs étaient occupés à panser des blessures ; on avait déposé un peu plus loin un jeune sergent de chasseurs à pied, qu'une balle avait traversé de part en part. Il se sentait mourir ; je voulais le consoler. — « Ah ! mon Père ! la mort ne me fait pas de peine, me disait-il, je viens de me réconcilier avec Dieu ; je ne crains pas sa justice. Mais au service, je pouvais, à force de privations, économiser quelques pièces de monnaie pour ma vieille mère, qui est bien pauvre. Quand elle ne m'aura plus, elle sera dans la misère. » — Et une larme tombait de ses

Commune d'Artannes.

MM. Simon, Louis, maire, 6 chemises et 5 f. ; Chaillou, Thomas, adjoint, 3 chemises et 1 f. ; Fourrier, Louis, 1 chemise et 1 f. ; Guillet, François, 1 chemise et 50 c. ; Dézé, Louis, 2 chemises ; Malécot, Jean, 50 c. ; Foucault, Valentin, 2 chemises ; Ardray, Jean, 5 chemises ; Foulard, veuve, 1 chemise ; Sallot, Jean, 1 chemise ; Leger, Jean, 1 chemise ; Sallot, François, 1 chemise ; Boutin, François père, 4 chemises ; Chevet, Urbain, 2 chemises ; Guibert, Louis, 2 chemises et 30 c. ; Guyard, Joseph, 2 chemises et 1 drap ; Fouassier, Joseph, 2 chemises ; Richard, Louis, 3 chemises ; Fouassier, Jean, 1 chemise ; Boudairon, Jean, 1 chemise et 50 c. ; Boutin, François fils, 3 chemises ; Cormier, René, 6 chemises et 2 f. ; Boutin, Louis, 2 chemises ; Cormier, François, 2 chemises, 1 drap et 5 f. ; Foucault, Louis, 2 chemises et 50 c. ; Gerbier, André, 3 chemises ; Gerbier, Laurent, 2 chemises et 50 c. ; Tourand, Jean, 2 chemises ; Beauvils, François, 1 chemise ; Gasnault, Louis, 1 chemise ; Bulleau, Michel, 3 chemises et 3 f. ; Touy, Louis, 1 chemise ; Dion, Constant, 1 chemise ; Desvigne, J.-B., 1 chemise ; Bourrée, Léon, 1 chemise ; Méchin, Pierre, 2 chemises ; Coutelet, Nicolas, 1 chemise ; Gerbier, veuve, 2 chemises ; Gerbier, René fils, 2 chemises ; Charbonneau, veuve, 4 chemises et 1 f. ; Bulleau, Joseph, 1 chemise et 50 c. ; Gerbier, René père, 6 chemises et 50 c. ; Normand, Louis, 2 chemises ; Fourrier, Louis, 3 chemises ; Moquin, Louis, 3 chemises ; Fouassier, René, 2 chemises ; Foucault, André, 50 c. ; Leroy, Louis, 2 chemises ; Poitou, Nicolas, 2 chemises ; Venon, René, 4 chemises ; Aubrée, Jean, 3 chemises 1 drap et 2 f. ; Robert, Jean, 2 chemises et 1 f. ; Simon, veuve, 3 chemises, 1 drap et 5 f. ; Nordin, Vincent, 1 drap ; Vougoudy, L., 1 chemise ; Boutin, Jean, 2 chemises et 1 f. 25. — Total 31 f. 55 c.

COMMISSION IMPÉRIALE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

INSTRUCTIONS relatives à l'Exposition des produits de la France et des colonies.

ART. 1^{er}. Les produits destinés à l'Exposition Universelle et régulièrement admis ne pourront être expédiés que par les soins et sous le cachet des Comités officiellement institués en vue de l'Exposition Universelle dans les départements de la France ou dans ses colonies.

ART. 2. Les produits seront reçus au Palais de l'Exposition, à partir du 15 janvier 1855, jusques et y compris le 15 mars.

ART. 3. Les produits lourds et encombrants, ou tous autres qui exigeraient des travaux considérables d'installation, devront être envoyés avant la fin de février.

ART. 4. Les articles manufacturés auxquels un trop long emballage porterait notoirement préjudice, pourront être l'objet d'un délai supplémentaire, à la condition que tous les arrangements et aménagements particuliers, nécessaires pour leur exposition dans le Palais, aient été préparés à l'avance.

Ce délai, en aucun cas, ne dépassera le 15 avril.

ART. 5. La Commission Impériale se réserve de prononcer sur les demandes de délai supplémentaire qui lui seront transmises et recommandées par les Comités français.

yeux, et il pria pour sa mère ! Je lui fis dire pour elle un *Pater*, et il mourut en prononçant ces mots : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. » Heureux fils et pauvre mère ! — « Vous voulez me couper les jambes, s'écriait un jeune soldat, auquel un éclat d'obus avait fracturé les deux cuisses. Eh bien ! faites-moi souffrir le double, mais conservez-moi l'usage de mes membres. Ce n'est pas pour moi, c'est pour ma mère ! — Et en prononçant ces dernières paroles, son ton prit un tel accent de douleur et d'amour filial, que le docteur n'eut pas le courage de faire l'opération. Il laissa ce soin à ses collègues et se retira tout ému dans une tente voisine. — « Il a demandé au nom de sa mère, me disait le médecin ; à ce nom le cœur me manque. » — En vérité, mon révérend Père, je n'aurais jamais cru qu'il fallût venir en Crimée pour connaître le cœur du soldat français. J'aimais beaucoup la France et j'aimais aussi beaucoup l'armée, moi, Français, fils d'un lieutenant-général des armées françaises ; cependant, je sens que j'aime encore davantage et mon pays et son armée, par tout ce que je viens de voir. La maladie a été terrible, mais elle a eu son temps ; à l'heure qu'il est, elle ne fait plus que de ces ravages très-ordinaires dans tout pays où il y a une nombreuse agglomération d'hommes.

« Un autre ennemi ne cessera de nous tourmenter jusqu'à notre retour en France ; cet ennemi, c'est la fatigue. Eh bien ! ici encore le courage ne se dément pas ; la valeur morale remporte sur le physique une continue victoire. Il pleut depuis plusieurs jours ; la terre est détrempée ; le terrain est humide ; les habits du soldat sont mouillés ; cependant le clairon sonne ; il faut aller à la tranchée, c'est-à-dire à une portée de fusil de la ville. La mitraille ennemie ne cesse de pleuvoir. Pour s'abriter contre le feu, il faut descendre dans la tranchée

Toute demande relative à ce délai, qui serait adressée directement à la Commission Impériale par les Expositants, sera renvoyée aux Comités compétents.

Formalités à remplir par les Expositants.

ART. 6. Les Expositants auront à adresser au Comité de leur circonscription, en même temps que leurs produits, trois exemplaires du bulletin prescrit par les articles 19 et 23 du Règlement général, et qui portera le titre de *Bulletin d'expédition*.

Des formules de ce bulletin seront fournies aux Expositants par leurs Comités, auxquels la Commission Impériale en fera parvenir le nombre d'exemplaires suffisant.

ART. 7. Le bulletin d'expédition indiquera :

1^o Les nom et prénoms, ou la raison sociale de l'Expositant ;

2^o Le nombre de colis comprenant son envoi ;

3^o Le détail des articles renfermés dans chaque colis, avec le prix de ces articles ;

4^o Le nom et l'adresse du représentant à Paris de l'expositant, s'il y a lieu ;

5^o Si les produits doivent rester à Paris après l'Exposition, ou s'ils doivent être réexpédiés ;

6^o Si l'Expositant ou son représentant se propose de présider au déballage et au réemballage des produits.

ART. 8. L'indication du prix de chaque article sur le bulletin d'expédition est essentielle, soit que l'Expositant veuille afficher les prix sur les produits exposés, soit qu'il ne veuille pas user de cette faculté ; dans ce dernier cas, ce renseignement servira seulement au jury international, qui, sans la connaissance du prix des objets soumis à son appréciation, se trouverait dans l'impossibilité de prononcer à cet égard.

ART. 9. Conformément à l'art. 39 du Règlement général, chaque Comité visera, après en avoir reconnu la sincérité, les prix portés sur les bulletins des Expositants qui leur auront déclaré l'intention d'afficher les prix sur leur produits exposés.

Le prix-courant de vente au commerce dans le lieu de production, à l'époque de l'exposition, est le seul, aux termes de l'art. 38 du Règlement général, qui puisse être affiché sur les produits exposés.

ART. 10. Chaque colis devra porter une adresse indiquant, en caractères lisibles et apparents :

1^o Le siège du Comité et le département ;

2^o Les nom et prénoms, ou la raison sociale de l'Expositant ;

3^o La nature des produits inclus ;

4^o Le N^o du groupe du système de classification auquel appartiennent les produits.

Il est expressément recommandé aux Expositants de fixer une adresse semblable à l'intérieur, et sous le couvercle de chacun de leurs colis, et de mettre leurs noms et prénoms sur chaque paquet, et, s'il est possible, sur chaque objet volumineux ou parties détachées d'objets renfermés dans les colis.

ART. 11. Les dispositions des précédents articles

pleine d'eau et se tenir immobile derrière le pli du terrain ; mais le froid va devenir un ennemi presque aussi terrible que le feu ; et cette sorte de garde durera vingt-quatre heures. N'importe ! le soldat y restera ferme, afin de préserver le reste de l'armée des sorties de la place. De temps en temps, un obus, éclatant au milieu de la foule intrépide, renversera quelques hommes par terre en les tuant ou les mutilant. Aussitôt quatre camarades emporteront le blessé sur un brancard, pour le confier aux soins des docteurs, et sans frémir ils reviendront à leur poste, où le même sort les attend peut-être. Mais enfin, direz-vous, ils se reposent, ces hommes, au bout de vingt-quatre heures de tranchée ? Ah ! ah ! le repos, n'en parlons point ; il est rare en temps de guerre. Le soldat, revenu au camp, aura d'autres gardes à monter ; puis viendront les corvées ; il faut aller à une ou deux lieues de là pour chercher de l'eau ou bien pour arracher les dernières racines des arbres, afin de faire bouillir la petite marmite. Peut-être pleuvra-t-il encore sur le dos de l'homme fatigué, et, quand il rentrera, il ne pourra changer de vêtements, il n'aura pas même la ressource de se sécher devant un grand feu, car le bois est rare et on l'épargne même pour la cuisine. Voilà une légère esquisse des fatigues de nos soldats. Avouez, mon révérend Père, qu'il faut du courage pour résister pendant plus de deux mois d'hiver à de pareilles fatigues, et admirez avec moi la grandeur d'âme et la magnanimité de ces hommes.

« Si maintenant vous essayez de découvrir le mobile qui entretient le feu sacré dans le cœur de nos militaires, je vous engage à le chercher dans un profond sentiment du devoir, inspiré et soutenu par l'espérance chrétienne. Qu'attendent-ils, en effet, ces soldats qui se dévouent jusqu'à la mort ? quelle espérance humaine

sont également applicables aux Expositants qui voudraient expédier leurs produits à leurs frais, comme à ceux qui auraient reçu de leurs Comités l'autorisation de faire eux-mêmes leur envoi directement au Palais de l'Exposition.

Formalités à remplir par les Comités.

ART. 12. Les produits français destinés à l'Exposition seront expédiés des lieux désignés par les Comités, et réexpédiés aux mêmes lieux aux frais de l'État.

Ils seront adressés à la station de chemin de fer la plus voisine du lieu d'expédition.

ART. 13. Les Comités sont invités à expédier, autant que possible en un même envoi, les produits de leur circonscription, à l'exception des produits pour l'envoi desquels les articles 3 et 4 des présentes instructions ont fixé des délais particuliers.

ART. 14. Les Comités feront en sorte qu'il ne soit point expédié de colis ayant moins d'un demi-mètre cube, et que ceux qui seraient au-dessous de cette dimension soient réunis à d'autres colis renfermant des produits de cette même nature, ou appartenant au même groupe de système de classification.

Les petits colis réunis en un seul doivent avoir, en tous cas, chacun un emballage spécial et porter les adresses prescrites par l'article 10 des présentes instructions.

ART. 15. Les colis contenant les produits de plusieurs Expositants devront porter sur l'adresse le nom de tous ces Expositants. Une adresse semblable sera fixée sous le couvercle à l'intérieur du colis collectif.

ART. 16. Chaque envoi des Comités doit être accompagné d'un exemplaire du bulletin d'expédition, pour chacun des Expositants dont les produits seront compris dans l'envoi et d'un bordereau indiquant :

- 1° Le nombre et le poids des colis ;
 - 2° Leurs numéros ou marques particulières ;
 - 3° La désignation sommaire de la nature des objets que les colis renfermeront ;
 - 4° Les noms et prénoms ou la raison sociale de l'Exposant ou des Expositants auxquels appartiendront les produits renfermés dans chaque colis ;
 - 5° Le prix du transport et la durée du trajet.
- Des formules de ce bordereau seront adressées à tous les Comités.

ART. 17. Les Comités adresseront directement, par la poste, au secrétariat général de la Commission impériale, de manière à ce que les documents parviennent trois jours au moins avant l'arrivée des produits : 1° un duplicata du bordereau d'envoi ; 2° deux exemplaires du bulletin d'admission que chaque Expositant devra leur transmettre en triple expédition, conformément à l'article 7 des présentes instructions.

Dans le cas où le duplicata et ces bulletins ne parviendraient pas avant l'envoi, le paiement des frais de transport et la réception des colis seraient inévitablement retardés.

ART. 18. On ne pourra faire figurer au bordereau que les frais de transport proprement dits.

ART. 19. Les colis seront adressés au commissaire du classement, au Palais de l'Exposition.

ART. 20. MM. les Membres des Comités auront à rappeler expressément aux Expositants de leur circonscription, afin que ceux-ci puissent recourir à telles garanties qu'ils jugeront convenables, les articles 35 et 36 du Règlement général, ainsi conçus :

« ART. 35. — La Commission Impériale prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver les objets exposés de toute chance d'avarie. Néanmoins, si, malgré ces précautions, un sinistre venait à se déclarer, elle n'entend point prendre à sa charge les dégâts et dommages qui pourraient en résulter. Elle les laisse aux risques et périls des Expositants, ainsi que les frais d'assurances, s'ils jugeaient utile de recourir à cette garantie.

« ART. 36. — La Commission Impériale aura également soin que les produits soient surveillés par un personnel nombreux et actif ; mais elle ne sera pas responsable des vols ou détournements qui pourraient être commis. »

ART. 21. Afin d'éviter toute confusion, les formules des bulletins d'expédition et bordereaux mentionnés dans les présentes instructions, ne seront transmises aux Comités qu'après la réception et la régularisation de leurs listes d'Expositants admis et des bulletins du catalogue et du jury dont ces listes doivent être accompagnées.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Un premier détachement de troupes anglaises venant des Indes, est arrivé à Suez, le 1^{er} février.

Les nouvelles de Bombay, en date du 16 janvier, annoncent qu'une insurrection a éclaté dans le Caboul et que la Perse se proposait d'y intervenir.

Une autre insurrection a éclaté dans le Candahar où les révoltés ont reconnu la suzeraineté de la Perse.

12.000 Persans assiégeaient Bender-Abassi, forteresse appartenant à l'Iman de Mascate. Un combat meurtrier avait été livré, et la résistance des assiégés, commandés par le fils du prince, continuait. — Havas.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans la *Vérité de Lille*, du 9 : « On s'attend, d'ici à peu de jours, à une baisse assez prononcée sur les grains sur tous les marchés du nord. Depuis près de trois semaines que la gelée a commencé et que la neige est venue couvrir les champs, les fermiers ont fait battre une grande quantité de blé ; maintenant les greniers sont pleins, et aussitôt que les communications seront ouvertes par la fonte des neiges, les divers marchés recevront de grands approvisionnements. On constate, du

reste, que la tendance à la baisse se maintient spécialement, depuis trois semaines, sur notre marché. »

C'est avec la plus sincère conviction que nous recommandons à nos lecteurs et à nos amis la *Chronique de France*, recueil littéraire paraissant tous les dimanches (rédacteurs en chef MM. René de Rogvo et Charle de Boigne). Trois années d'existence ont placé cette revue au premier rang des recueils de ce genre, et consolidé un succès dont la cause est due, moins encore au talent incontestable de sa rédaction qu'aux principes de loyauté, de morale et de fidélité dont elle est animée. Consacrée avant tout à populariser la gloire et les bienfaits du passé, la *Chronique* n'a garde toutefois de négliger l'étude et la critique du présent. Son cadre varié embrasse tout à la fois l'histoire, les romans, la nouvelle, la biographie, les mœurs, les arts, le théâtre, la bibliographie, la mode, la causerie, l'anecdote contemporaine, en un mot toutes les faces de l'actualité. Elle publie des gravures de modes, d'après les toilettes exécutées par madame Baronne et dont la *Chronique* a seule la propriété, des portraits de notabilités contemporaines et des planches de broderie, agréable passe temps dont les dames sentiront tout le prix.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS ET DÉPARTEMENTS :
 Un an 25 fr. »
 Six mois 14 »
 Trois mois 7 50

On s'abonne à Paris, aux Bureaux, 63, rue Sainte-Anne.

EN PROVINCE : Chez les principaux Libraires, par l'intermédiaire des Messageries, ou en envoyant un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur de la *Chronique de France*.

Marché de Saumur du 10 Février.

Froment (l'hectol.)	24 70	Graine de luzerne	58 —
— 2 ^e qualité	24 20	— de colza	—
Seigle	16 —	— de lin	54 —
Orge	12 —	Amandes en coques (l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	10 —	Fèves	44 40
Fèves	14 40	— cassées (50 k)	80 —
Pois blancs	54 —	Vin rouge des Cot., compris le fût, 1 ^{er} choix 1854	—
— rouges	53 20	— 2 ^e —	—
— verts	—	— 3 ^e —	120 —
Cire jaune (50 kil)	163 —	— de Chinon	120 —
Huile de noix ordin.	75 —	— de Bourgueil	130 —
— de chenevis	60 —	Vin blanc des Cot., 1 ^{re} qualité 1854	150 —
— de lin	60 —	— 2 ^e —	100 —
Paille hors barrière	21 —	— 3 ^e —	90 —
Foin 1854 id	61 —		
Luzerne	60 —		
Graine de trèfle	55 —		

BOURSE DU 10 FÉVRIER.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 30.
 3 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 67 15.

BOURSE DU 12 FÉVRIER.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 93.
 3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 67.

peut être la leur ? — « Allons au feu, camarades, disait plaisamment un jeune soldat à ses compagnons qui venaient, comme lui, de recevoir ma bénédiction ; allons au feu ; pour notre récompense, nous aurons ou une balle dans la tête, ou les Invalides avec une jambe de moins et des douleurs de plus ! » — En effet, la générosité du Gouvernement est grande, je l'affirme, et je suis touché des efforts qu'il fait journellement pour encourager le mérite ; mais un pouvoir humain peut-il atteindre, dans sa générosité, chacun des quatre-vingt mille hommes qui se battent pour lui. Les faveurs humaines ne se calculent pas par la grandeur du cœur qui veut les donner. Elles sont nécessairement limitées ; et, dans une guerre, elles le sont plus qu'ailleurs, puisque la mort leur soustrait trop souvent le moyen de se répandre. — « Non, mon Colonel, on ne va pas là pour de l'argent, » répondait l'autre jour un de nos braves à l'officier généreux qui lui offrait une bourse après une action d'éclat. Il avait raison ; et, sans s'en douter, il était l'interprète de l'armée tout entière. Non, on ne dit pas adieu à son vieux père, à sa vieille mère, à une femme et à des enfants, à ses amis, à sa patrie enfin ; on n'affronte pas les maladies, la fatigue et la mitraille ennemie pour une bonne fortune d'un jour. Il faut un autre espoir : il faut l'assurance d'un vie meilleure.

« Les Turcs nous en donnent journellement la preuve. Traversez le camp français ; à l'agitation des soldats qui travaillent, à leurs chants, à leurs propos joyeux, vous reconnaîtrez aisément que les tribulations de la vie leur sont peu de choses et que la certitude d'un meilleur avenir soutient leur moral ; tandis que, tout près de là, vous reconnaîtrez les ravages de la doctrine fataliste, qui rongé le cœur de l'humanité pour former dans sa poitrine un vide plus affreux que celui du néant.

« Etes-vous des nôtres, monsieur l'Aumônier ? me disait le lendemain de mon arrivée un capitaine dont j'ignore le nom et qui passait près de moi sur la route. Oh ! que la présence du prêtre nous fait du bien ! Elle nous rappelle, à elle seule, comme un abrégé, toutes les vérités consolantes. Oui, on a dit vrai lorsqu'on a proclamé l'alliance intime de la croix et de l'épée. Les yeux du soldat ont besoin de rencontrer souvent la croix ; car la croix, c'est l'espérance !

« Écoutez ce caporal de zouaves. Il va joindre son témoignage à celui de son chef. C'est un jeune homme à la physionomie ouverte et enjouée. Il a été blessé à la bataille de l'Alma, et il revient de Constantinople, où on l'a envoyé se guérir. Nous sommes sur le pont du navire, beaucoup de camarades nous entourent ; la conversation est animée : « Tout de même, monsieur l'Aumônier, il faut en convenir, les Russes nous font rougir : ils sont plus chrétiens que nous. Le soir de notre grande bataille, ma blessure ne me faisait pas assez souffrir pour me retenir sous ma tente, je parcourais le champ de bataille lorsque, parmi les morts, j'aperçois un officier russe qui respirait encore. En me voyant, son premier mouvement fut celui de la frayeur. Il s'imagina que j'allais l'achever, comme un barbare, et il cacha sa tête sous un cadavre. Son but, il me l'a raconté depuis, était de passer pour mort et de chercher à se glisser dans son camp à la faveur de la nuit. Je m'approche, je lui serre la main, et, craignant de n'être pas compris, je lui demande par signe si je puis lui être utile. Rassuré par mes démonstrations, il me parle en français, me demande à boire, et m'exprime le désir de voir un médecin pour obtenir un soulagement à ses cruelles douleurs. Par de bonnes paroles, je lui relevai le cœur et lui fis comprendre tout ce qu'il trouverait de générosité et d'empresse-

ment parmi les médecins français. Je ne le quittai plus qu'il ne fût bien installé dans l'ambulance et qu'il n'eût ses plaies bandées. Et l'officier reconnaissant me serrait les mains lorsque je me retirai pour me faire panser moi-même. Des larmes brillaient dans ses yeux ; sa voix avait un accent pénétré ; il voulait me donner un souvenir éternel de reconnaissance. Eh bien, le croiriez-vous ? après avoir cherché l'objet le plus digne de m'être offert, il détacha de son cou une petite image de la Sainte-Vierge et de l'Enfant Jésus, gravée sur cuivre, et il me la remit, après l'avoir baisée. Oh ! oui, les Russes sont plus chrétiens que nous, ils nous font rougir. — C'est vrai, ajouta quelqu'un, je les ai vus blessés à côté de nous à l'ambulance. Ils faisaient le signe de la croix sans rougir ; ils priaient ostensiblement ; nous n'osons pas toujours en faire autant. — Il faut que cela cesse, répliqua le zouave, car c'est de la lâcheté. Nous sommes tous chrétiens. Nous croyons à Dieu et à la religion, sans cela nous ne serions pas si braves, car je défie celui qui n'espère pas en Dieu de se battre avec ardeur ; il a trop peur de l'enfer. Eh bien ! puisque nous croyons tous, nous ne devons pas avoir honte de nos croyances. A l'avenir, nous ferons mieux. Vous verrez, monsieur l'Abbé, qu'à la fin de la guerre, il n'y aura pas tant de respect humain dans l'armée et que nous deviendrons meilleurs. » Le zouave avait raison. Sous les apparences de l'incrédulité ou du libertinage systématiquement affichés, il y a dans le cœur une conviction profonde.

(La fin au prochain numéro.)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur,
Le dimanche 18 mars 1855, à midi,
En totalité ou parties,
Un hectare 8 ares 13 centiares de vigne,

A prendre au midi du clos de M. PINOT, joignant le chemin du Pont-Fouchard à la Pierre-Couverte; ladite portion joignant au nord le surplus du clos de M. Pinot, au levant les héritiers Vannier, au midi M. Champeaux et les acquéreurs de M^{me} Guiot, au couchant le chemin de Bagneux à la Pierre-Couverte et à Artannes.

Ce terrain sera vendu en entier ou en 5 portions.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser à M. PINOT père, à Bagneux, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (66)

Une jeune personne, munie de bons certificats, demande une place, comme demoiselle de compagnie, ou comme sous-maîtresse.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un CLERC.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Un jeune homme, ayant perdu un bras, désirerait trouver de l'emploi.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Le dimanche 25 février 1855, à l'heure de midi,

Il sera procédé, par M^e LEROUX, notaire à Saumur, dans la salle de la Mairie de la commune de Villeberrier,

A LA VENTE

PAR ADJUDICATION,

En totalité ou par parties,

D'une FERME, appartenant à M. Morin-Ratonis, située au canton de Panvigne, commune de Villeberrier, près le chemin de fer, exploitée par Thiffoine, et contenant 3 hectares 14 ares 28 centiares.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant audit M^e LEROUX.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

DEUX FERMES

Situées dans les environs des Aubiers (Deux-Sèvres),

D'une contenance de 85 hectares environ et d'un revenu de 2,000 fr. net d'impôts.

S'adresser pour tous renseignements à M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (54)

A LOUER

OU A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière,

Occupée par M^{me} veuve Peltier.
S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

D'un jugement contradictoirement rendu sur les conclusions du ministère public, par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, le 3 février 1855, enregistré,
Entre :

Le sieur René Roulleau, cultivateur, demeurant commune de Soulauger, canton de Doué-la-Fontaine;

Et :

Dame Renée Guiot, veuve de Jean Toussaint Jousset, propriétaire, demeurant à Landelée, commune de Forges;

Il appert :

Qu'il a été fait défense à ladite veuve Jousset de plaider, de transiger, d'emprunter, de recevoir un capital mobilier et d'en donner décharge, d'aliéner, ni de grever ses biens d'hypothèques, sans l'assistance de M. Lamarque, ancien notaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, qui lui a été nommé pour conseil judiciaire, ou de M^e Cesbron, notaire en la même ville, à défaut d'acceptation dudit sieur Lamarque.

Pour extrait, dressé à Saumur, le 12 février 1855, par l'avoué soussigné, constitué pour ledit sieur Roulleau. (68) SEGRIS, avoué.

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

A VENDRE

Une PROPRIÉTÉ, située commune de Montreuil-Bellay, d'une contenance d'environ soixante hectares.

S'adresser, pour voir les lieux et traiter, à M. DIXMIER, huissier à Saumur. (41)

A LOUER

Présentement,

OU A ARRENTER

Une MAISON avec jardin, sise au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. JOB, à Montglan.

VERNIS HYDROFUGE ELASTIQUE,

SÉCHANT EN UNE HEURE,

Imperméable à l'intempérie du temps.

Mention honorable décernée à M. F. MILLER par le Jury de 1850.

Avec ce vernis on peut soi-même remettre à neuf capote de voiture, caparaçon, collier, garde-crotte, etc., etc. Vernis noir à l'huile également imperméable pour bottes, souliers, bottines de dames en cuir vernis, ayant seul l'avantage de ne pas salir les effets.

PRIX DES FLACONS :

12 flacons, 15 fr. pinceau compris.
6 — 8 —
3 — 4 50 —

Le sieur MILLER se transporte dans les maisons pour faire l'essai de son vernis; toute expérience ne coûte rien.

Muni de plus de 500 certificats qui datent de plus de 4 ans, c'est ce qui prouve que son vernis est supérieur à tout autre.

Il est descendu hôtel de France, pour 6 jours. (65)

LE PORC

Sa conservation, ses races, son amélioration, son engraissement, ses maladies et leur traitement,

Par J.-M.-J. DE SAIVE,

Docteur en médecine, ancien membre de la chambre des Représentants de Belgique, ex-directeur, professeur à l'École de Médecine vétérinaire de Liège, et secrétaire du conseil supérieur d'agriculture, membre correspondant de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, etc., etc.,

RÉDACTEUR EN CHEF DU MONITEUR DE L'AGRICULTURE.

Volume avec gravures représentant les diverses races porcines. — Prix : 4 francs pour les personnes qui feront parvenir franco leur souscription, rue Coq-Héron, n^o 5, à Paris.

DE L'INOCULATION DU BÉTAIL

Opération destinée à

LA PLEURO-PNEUMONIE ÉPIZOOTIQUE DES BÊTES BOVINES,

Par le même auteur. — Prix : 1 fr. 50.

En vente à la librairie agricole, n^o 26, rue Jacob, à Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

A Paris, chez M. DUSACQ, Libraire agricole, rue Jacob, 26,
Et à Saumur, au bureau du journal, l'Écho Saumurois,

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE

Ce Journal, publié, sous la direction de M. Barral, par les auteurs de la *Maison rustique du 19^e siècle*, est le plus complet des recueils agricoles français; il paraît le 5 et le 20 du mois en un cahier de 48 pages in-4^o sur 2 colonnes, avec de nombreuses gravures. (Prix, franco, 15 fr. par an.)

MM. SOMMAIRE DU N^o DU 5 FÉVRIER 1855.

AYLIES.....	Un nouveau mode d'exploitation rurale dans le Sud-Ouest.
MOLL.....	Défrichement des landes. — Question des engrais.
BORIE.....	Résumé commercial de l'année 1854.
RISLER.....	Revue des travaux des Sociétés d'agriculture françaises et étrangères.
DE LA TRÉHONNAIS.....	Les fleurs dans les cottages.
BORIE.....	Etat de la fabrication du sucre de betterave.
FRÉMY.....	Analyse des tubercules d'iguame de Chine.
HEUZÉ.....	Betterave jaune-grosse.
REMY.....	Pince à plomber les arbres et les arbustes.
TOJAN.....	Bélier dishley-mauchamp-mérinos.
GEOFFROY ST-HILAIRE.....	Troupeau d'yaks ramené en France par M. de Montigny.
DE GOURCY.....	Voyage agricole en France en 1854.
LIEBIG.....	Principes de la nutrition des végétaux.
ROLAND.....	Plantoirs à piston.
BARRAL.....	Chronique agricole de la 2 ^e quinzaine de janvier 1855.
BORIE.....	Revue commerciale de la 2 ^e quinzaine de janvier 1855.

Ce Numéro contient dix gravures.

REVUE HORTICOLE

JOURNAL D'HORTICULTURE PRATIQUE.

Par MM. Vilmorin, Naudin, etc., auteurs de l'*Almanach du Bon Jardinier*, sous la direction de M. Decaisne, de l'Académie des Sciences, professeur de culture au Jardin des Plantes de Paris, paraît le 1^{er} et le 16 du mois, avec 24 gravures coloriées, une par n^o. (Prix, franco, 9 fr. par an.)

Ce Numéro contient la gravure coloriée de l'*Escallonia macrantha*.

MAISON RUSTIQUE DU XIX^e SIÈCLE

Avec plus de 2,500 gravures représentant tous les instruments, machines et appareils, races d'animaux, arbres, arbustes et plantes, bâtiments ruraux, etc.

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BAILLY, BIXIO ET MALPEYRE,

Cinq vol. in-4^o, équivalant à 25 vol. in-8^o ordinaires. 39 fr. 50 c.

Tous les articles sont signés. — Toute personne qui place six exemplaires reçoit le septième gratis.

LE BON JARDINIER POUR 1855,

PAR MM. POITEAU, VILMORIN, DECAISNE, NEUMANN ET PÉPIN.

1 volume in-12 de 1644 pages. — Prix : 7 francs.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN.

Ce nouveau moyen d'administrer l'Ether est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

En portant l'Ether directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse. — Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, Guy, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, Brière, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (24)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné